



## SNUDI-FO 78

Syndicat National Unifié des Directeurs  
Instituteurs et Professeurs des écoles  
des Yvelines

4 place de Touraine 78 000 Versailles

Tél : 01-39.51.23.94 / FAX : 01-39.51.63.90

E-Mail : [snudifo78@wanadoo.fr](mailto:snudifo78@wanadoo.fr)

---

### Déclaration en CAPD du 1<sup>er</sup> juin 2017

#### 1. Opérations mouvement :

Le SNUDI-FO remercie les services de la DPE pour leur disponibilité et leur réactivité vis-à-vis des organisations syndicales dans une période que nous savons chargée. Diffusion de la première version du mouvement : pour le SNUDI FO, c'est un document de travail qui n'a pas vocation à être communiqué largement à la profession même anonymé.

Nous nous interrogeons sur ces différentes versions établies si tôt sans concertation dans le cadre de la CAPD sur différents sujets tels que:

- Les points EP pour les ZIL Nous continuons de demander que la majoration de points pour exercice en EP soit accordée aux ZIL qui effectuent leurs remplacements dans des écoles reconnues par la circulaire comme c'est le cas aux Mureaux ou à Trappes par exemple. Cette disposition doit également être appliquée aux membres du RASED
- Gel des postes pour collègues accédant à la HC qui ont demandé leur départ en retraite. Ces collègues n'ont été prévenus qu'après le mouvement de la possibilité de prolonger d'une année leur activité mais sur un autre poste. Des collègues se sont vus contraints de renoncer à cette promotion.
- Mi-temps des directeurs non déchargés des écoles de moins de 4 classes. Outre que le SNUDI-FO demande que ces collègues puissent bénéficier de leur temps partiel tout en restant directeur, ceux qui auraient pu demander une autre affectation tel qu'il est demandé dans le courrier reçu fin avril, n'ont pas pu participer au mouvement.

Le SNUDI-FO dénonce à nouveau le fait que de nombreux postes entiers aient été bloqués pour les PE stagiaires ce qui conduit à réduire le nombre de mutations pour les collègues titulaires.

-----

#### 2. Rythmes scolaires :

Nous souhaitons aborder le dossier des rythmes scolaires. Notre fédération a été reçue, mercredi dernier par le nouveau ministre de l'éducation nationale.

Lors de cette première prise de contact, le ministre a indiqué vouloir se fixer pour objectif de restaurer la confiance et d'agir avec pragmatisme, dans un ministère épuisé par les réformes. Si le ministre a souligné son attachement à l'unité du «système éducation nationale», à la laïcité,

aux programmes et diplômes nationaux, il souhaite donner plus de pouvoirs au niveau local, clarifier et faire évoluer notre administration via la réforme territoriale et la régionalisation qui doivent évoluer en gardant une logique de déconcentration.

L'annonce médiatique lancée par le Président de la République de possibilité de retour à la semaine de quatre jours a suscité un espoir chez nos collègues enseignants du 1<sup>er</sup> degré dont nous avons immédiatement saisi le sens.

Force est de constater que le projet de décret relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques envoyé aux organisations syndicales confirme l'accentuation de la dérèglementation et la territorialisation de l'école.

Depuis l'application de cette réforme, notre organisation n'a eu de cesse de dénoncer ses effets néfastes. Nous ne les rappellerons pas ici.

Notre fédération a rappelé son attachement au cadre national de l'école publique, cadre qui ne peut être garanti que par l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires.

Nous rappelons nos revendications :

- Abrogation des décrets Peillon/Hamon
- Exigence d'un cadre national, d'horaires nationaux. Non à la territorialisation de l'école
- Retour à l'année scolaire de 36 semaines

### **3. Psy scolaires :**

Les psychologues scolaires ont aujourd'hui tous fait leur choix entre intégration dans le nouveau corps des Psychologues de l'Éducation Nationale ou le détachement. Force Ouvrière s'est opposé à la création de ce nouveau corps qui allonge le temps de travail des Psychologues notamment avec le passage aux 1607h annualisées. De nombreux psychologues nous ont saisis pour faire leur choix. De nombreuses questions restent en suspens concernant les promotions à la Hors classe notamment, et le passage à la retraite. Vos services n'ont pas toujours réussi à apporter les réponses nécessaires pour faire ce choix en toutes connaissances de cause. Réunis avec la FNEC FP FO 78 le 24 mai, les psychologues scolaires ont demandé le report de la date limite ; nous demandons qu'une souplesse soit appliquée dans la réception des courriers.